

**DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE ET
D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES
AVANT MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom :

Adresse :

Commune : Parcelle(s) N° :

OBJET(S) CONCERNÉ(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

- Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

- Abattage Elagage hors entretien courant

MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
 - Entrave avérée à l'exploitation agricole
 - Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
 - Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
 - Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombr e	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date Signature du propriétaire

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

ALLAMAN – AOÛT 2025